

CIRCULAIRE DE RENTREE 2023/2024

Afin de vous permettre de préparer au mieux la prochaine rentrée, vous trouverez ci-dessous toutes les informations nécessaires.

1. Rentrée des élèves :

Lundi 04 Septembre 2023	8h30	<ul style="list-style-type: none"> - Secondes GT - Secondes ASSP - Secondes AEPA - Secondes AEPE - Secondes MRC - Secondes EPC
Mardi 05 Septembre 2023	8h00	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{ères} GT - 1^{ères} Pro
	9h00	<ul style="list-style-type: none"> - Term GT - Term PRO (CAP et BAC)

2. Rentrée des internes : voir la circulaire « internat »

3. Horaires de cours :

Les cours ont lieu du lundi au vendredi soir.

<u>MATIN</u>	<u>APRES-MIDI</u>
8h00 – 8h55	13H20 – 14h15
9h00 – 9h55	14h20 – 15h15
<i>Pause 9h55 – 10h10</i>	<i>Pause 15h15 – 15h25</i>
10h10 – 11h05	15h25 – 16h20
11h10 – 12H05 ou 12H30	16h25 – 17h20

Les élèves qui le désirent pourront rester étudier au lycée jusqu'à 18h.

4. Forfaits pour la restauration :

Afin de faciliter le travail des services différents forfaits sont proposés aux élèves
Voir la circulaire « Règlement des factures »

5. Restauration :

- La cafétéria sera ouverte dès la rentrée. Des formules froides variées y seront servies.
- Les élèves externes possédant une box isotherme contenant leur repas du midi doivent être obligatoirement référencés auprès de la vie scolaire. Une salle leur sera mise à disposition. Par conséquent, ils ne sont pas autorisés à quitter l'établissement.
- Toute autre situation sera étudiée à la demande de la famille (RDV avec le directeur).
- A titre exceptionnel un élève externe peut s'inscrire avant 9h pour déjeuner au lycée.

6. Fournitures scolaires :

- Pour les élèves de 2^{nde} du **lycée professionnel**, vous trouverez ci-joint une liste de fournitures. Pour les 1^{ères} et terminales, vous pouvez conserver le matériel acquis en 2^{nde}.
- Pour les élèves **du lycée général et technologique**, il n'y a pas de liste de fournitures. Il est demandé cependant aux élèves de seconde GT de prévoir **une blouse en coton** pour les travaux pratiques de sciences. Chaque professeur indiquera à la rentrée le matériel nécessaire.

7. Assurance :

L'assurance scolaire souscrite auprès de la Mutuelle Saint Christophe est prise en charge par l'établissement. Vous n'avez pas d'attestation à nous fournir.

8. Informations aux familles :

- Les informations principales seront diffusées sur **Ecole Directe**.
- Nous communiquerons également par **messages SMS** pour prévenir les parents des absences ou des retards de leurs enfants.

9. Attribution des casiers à la rentrée :

Les casiers seront attribués aux élèves par l'établissement (1 casier pour 2). Les élèves devront fournir le cadenas.

10. Accès portails :

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité, l'ensemble des accès de l'établissement est sécurisé.

11. Tablette :

Les lycéens sont obligatoirement munis d'un pack numérique. La convention de mise à disposition devra être signée numériquement sur école directe.

12. Ascenseur :

Un ascenseur est mis à disposition en cas de problématique de mobilité. Un chèque de caution de 20 € sera demandé en contrepartie de la remise de la clé, à récupérer à l'accueil du lycée.

Espérant avoir répondu à la plupart des questions que vous vous posiez, je vous souhaite à tous un bel été.

Maël SAILLOUR
Directeur